

R13 - Fonds social départemental d'aide à la maîtrise de l'énergie - Lot (46)

OBJECTIF DU DISPOSITIF	Améliorer le confort du logement des personnes les plus démunies en apportant de meilleures conditions de chauffage tout en maîtrisant les coûts énergétiques.
DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE	<ul style="list-style-type: none">• Primo-évaluation des situations familiales par les CESF.• Orientation vers une visite par le technicien de l'association Quercy Énergies.• Rapport social.• Visite des CESF avec Quercy Énergies pour la réalisation d'un diagnostic thermique.• Réalisation de l'étude technique et élaboration de propositions concernant l'isolation, l'installation d'un mode de chauffage économique, la ventilation, ...• Consultation d'entreprises.• Visite de l'ADIL du Lot pour le montage financier.• Décision du Comité de Gestion.• Suivi effectué par l'ADIL.
BÉNÉFICIAIRES	Tous publics. Aucune contrainte sur le type de ressources ou de situation d'impayés. Pas de plafond de ressources prédéterminé. Aujourd'hui on trouve une majorité de locataires. Tous les dossiers sont examinés au cas par cas.
MÉCANISMES ET MONTANT DES AIDES	Le montant des aides est variable. Il n'y a pas de plafond. La moyenne des aides accordées augmente régulièrement et approche les 1 200 €.
CONDITION ADMINISTRATIVE D'OBTENTION	
CONTACT	Conseil Général du Lot : Mme Chantal BRUN - Tél. : 05 65 53 22 76